



**PROCÈS-VERBAL
 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
 SÉANCE TENUE LE MERCREDI 6 MARS 2024 (TEAMS)**

Présent(e)	Absent(e)		
			Parents
x		Marc-André Cormier	
	x	Julie Emond	
x		Pierre Ornan Audain	
x		Catherine Pelletier	
x		Jonathan Asselin	
x			
			Représentants de la communauté
	x	Isabelle Dubé	Personnel
x		Justine Gravel (en remplacement de Geneviève Loïselle)	Enseignant
x		Sophie Clossey	
x		Sonia Hamel	Personnel professionnel
x		Carolan Houle-Robitaille	Personnel de soutien
x		Mélanie Thériault	Personnel service de Garde

Directrice : Joëlle Houle

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance par monsieur Cormier à 19h08.

2. Vérification des présences et du quorum

Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Cormier fait la lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation.

RES240306-01

Sur proposition de madame Pelletier et secondé par madame Gravel l'ordre du jour est adopté tel quel.

4. Question de la salle

Aucun public.

5. Adoption et approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2024 (Document inclus au courriel)

Monsieur Cormier résume aux membres du conseil d'établissement le procès-verbal de la dernière rencontre.

RES240306-02

Sur proposition de monsieur Asselin et secondé par madame Gravel, le procès-verbal est adopté tel quel.

6. Temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option (grille-matière)

Madame Houle fait la présentation des balises de l'article 22 du Régime pédagogique qui encadrent la grille-matières et définit plus clairement le concept. En effet, la grille-matières représente la répartition du temps de services éducatifs pour les matières enseignées. L'an prochain, le cours *éthique et culture religieuse* ne sera plus à la grille-matières puisqu'il sera intégré au programme de *culture et citoyenneté québécoise*. Elle revient également sur l'art dramatique, 2^e art choisi par les élèves l'an dernier à la suite d'une présentation et d'un sondage. Les élèves ont donc un cours d'arts plastiques enseigné par la titulaire de classe et un cours d'art dramatique enseigné par Madame Valéry, spécialiste en arts.

Lors de la présentation, elle expose un tableau indiquant le nombre de minutes allouées par matière, mais aussi par cycle. Il est mentionné que l'horaire de l'école est organisé en périodes de 54 minutes. Pour le temps non réparti, madame Houle explique comment celui-ci est utilisé en classe. Elle informe les membres du conseil d'établissement que ce temps est

conservé pour les compétences transversales, le programme AgrÉcole, le programme COSP au 3^e cycle et l'enseignement des comportements attendus et souhaités (SCP).

RES240306-03

Sur proposition de monsieur Asselin et secondé par madame Clossey, le point est adopté tel quel.

7. Règles de conduite et mesures de sécurité 2024-2025 (code de vie)

Madame Houle nous explique que le document *code de vie* de cette année a été reconduit pour l'an prochain. Le seul ajout a été apporté en décembre dernier, à la suite d'une nouvelle directive approuvée par le gouvernement le 4 octobre 2023. Cette directive vise à interdire l'utilisation de tout appareil électronique (téléphones cellulaires, iPod, iPad, ordinateur, écouteurs avec ou sans fil et montre intelligente) pendant les périodes d'enseignement dans les écoles primaires et secondaires, ainsi que dans les centres de formation professionnelle. Toutefois, pour les écoles secondaires, les élèves pourront utiliser leurs appareils aux pauses ainsi qu'à l'heure du dîner étant donné qu'ils ont des casiers qui se barrent. Madame Houle résume le code de vie aux membres. Comme nous l'avons fait cette année, il est proposé par Madame Houle-Robitaille qu'en septembre, nous fassions un rappel aux parents dans le journal qui leur est destiné afin de les inciter à prendre connaissance et à lire avec leur enfant les règles de vie de l'école.

RES240306-04

Sur proposition de monsieur Asselin et secondé par madame Clossey, le point est adopté tel quel.

8. Dérogation pour le préaccueil au préscolaire et entrée progressive

Madame Houle fait la présentation d'un calendrier qui comprend les dates et l'organisation prévues pour le préaccueil du préscolaire 2024-2025. Il est proposé qu'une rencontre virtuelle des parents de nos futurs élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans ait lieu le jeudi 30 mai à 18h30. Ensuite, une activité d'accueil à l'école sera organisée le vendredi 14 juin prochain. Madame Houle fait part aux membres du conseil d'établissement d'une demande de dérogation pour le préaccueil et explique en quoi consiste cette demande. Elle propose donc de déroger d'une journée aux 180 jours d'école consacrés aux services éducatifs du préscolaire de l'année en cours, 2023-2024, selon l'article 16 du régime pédagogique afin de permettre la réalisation d'un projet pédagogique particulier, soit le préaccueil pour la clientèle de l'année scolaire 2024-2025.

RES240306-05

Sur proposition de madame Hamel et secondé par madame Pelletier, le point est adopté tel quel.

9. Photographies scolaires 2024-2025

Madame Houle fait la présentation du sondage envoyé aux parents afin de connaître leur niveau de satisfaction des photographies scolaires de l'année actuelle. Elle a obtenu uniquement 102 réponses de la part des parents. Elle souhaite savoir si nous poursuivons avec la même compagnie pour l'année prévisionnelle ou si nous sollicitons les services d'une nouvelle compagnie. Des échanges ont lieu entre les membres. Il est proposé par Monsieur Cormier de faire la demande s'il est possible d'obtenir des fonds de l'école sur mesure (cour, classe, corridor, salle polyvalente, etc.) Il est donc entendu, unanimement par les membres, que l'école poursuivra avec le Studio la Pomme Verte pour l'année 2024-2025.

10. Fonds 8 (campagne de financement)

Madame Houle revient sur la mesure financière destinée au secondaire qui devait être distribuée au primaire et qui aidait à assumer entièrement les coûts associés au 2^e projet d'embellissement de la cour d'école (module de jeux extérieur, bancs de parc, végétation). Récemment, la direction générale nous a avisés que nous aurions tout de même à assumer 10% des frais encourus par notre projet comme exigé initialement. Les fonds associés à ce projet sont toujours disponibles dans le budget-école pour assumer 10% d'un projet qui correspond à 68000 \$. Si le montant final du projet de l'école devait dépasser cette somme, madame Houle souhaite avoir l'approbation des membres du conseil d'établissement pour utiliser une partie de l'argent du fonds 8 pour payer la différence.

RES240306-06

Sur proposition de madame Hamel et secondé par madame Gravel, le point est adopté tel quel.

Madame Houle-Robitaille revient sur la dernière campagne de financement qui s'est terminée aujourd'hui même. Les cotons ouatés ont tous été distribués aux enfants ainsi qu'aux membres du personnel. Tous étaient vraiment très heureux. Cette campagne semble avoir été très appréciée. L'école a amassé environ 4000 \$.

11. Informations de la direction

11.1 Projet éducatif (suivi)

Madame Houle fait un petit survol des avancées concernant le projet éducatif. Elle profite de l'occasion pour parler des accompagnements en mathématique par une conseillère pédagogique. Récemment, les enseignantes du préscolaire ont amorcé leur accompagnement dans cette même discipline et les discussions entre le

préscolaire et le primaire sont très inspirantes. Cette démarche favorisera la cohérence dans les interventions enseignantes, une visée de notre projet éducatif.

11.2 Rencontre de parents (2^e bulletin)

L'envoi du 2^e bulletin est prévu le 15 mars, une rencontre sera organisée pour les parents des élèves qui éprouvent certaines difficultés. Les parents concernés recevront une convocation de l'enseignant pour assister à cette rencontre qui aura lieu dans la semaine du 18 mars. Si les parents des élèves qui n'éprouvent pas de difficulté désirent avoir une rencontre avec l'enseignant, il sera possible de lui en faire la demande.

11.3 Vaccination et École de la vue

La vaccination contre l'hépatite A et le VPH pour les élèves de 4^e année aura lieu le 15 mars prochain en après-midi. Un dépistage de la vue sera également offert pour les élèves du préscolaire le 28 mars prochain.

11.4 Modulaire/projet embellissement

Madame Houle informe les membres du conseil d'établissement de la dernière mise à jour du centre de services concernant l'ajout de modulaires à l'école. Dans une probabilité d'environ 90%, il semble que l'école aura 10 locaux supplémentaires pour septembre 2024. L'installation de ces modulaires aura lieu à la porte 7 de l'école, dans la cour des grands. Toutefois, nous n'avons aucune indication quant au type de clientèle qui s'ajoutera à notre école. L'emplacement du modulaire aura une incidence sur l'endroit où nous ferons installer le nouveau module de jeux extérieur prévu dans le cadre du projet d'embellissement. Madame Houle effectue les démarches nécessaires auprès du centre de services pour que les projets se coordonnent.

11.5 Plan de rattrapage et aide à la classe

Le coenseignement est mis de l'avant à l'école. Madame Houle prend le temps de bien expliquer aux membres du conseil d'établissement cette pratique pédagogique. Par ailleurs, elle en profite pour informer les membres des autres mesures d'aide mises en place.

- Enseignantes retraitées au 1^{er} cycle (soutien à la classe) ;
- Étudiante en enseignement pour du coenseignement au 3^e cycle ;
- Soutien à la lecture par Madame Hamel (orthopédagogue) ;
- Aide aux devoirs ;
- Soutien langagier au préscolaire (éducatrices S.D.G) ;
- Aide à la classe (présence d'éducatrices en SDG en classe au 1^{er} cycle et en 3^e année).

11.6 Suivi budget de l'école – école active

Madame Houle résume brièvement aux membres du conseil d'établissement les sommes restantes dans les fonds les plus utilisés :

- EHDAA ;
- Fond 0 (opération courante) ;
- Fond 6 (service de garde).

Considérant le départ de plusieurs élèves ayant un code de difficulté financé, le budget du fonds 5 s'est amaigri pour l'année 2023-2024. Toutefois, les deux postes de T.E.S. sont passés de 25 heures à 35 heures au cours de l'année. Le poste de madame Shanny, orthopédagogue, est passé de 4 jours à 5 jours par semaine.

Au fonds 0, il reste un petit surplus. Enfin, le fonds 6 se porte très bien. Quelques dépenses sont à venir en vue dans la semaine de la garde scolaire, des formations du personnel sur la gestion de groupe ainsi que du nouveau matériel pour les enfants.

Madame Houle termine en mentionnant que le dépliant-école sur le nouveau projet éducatif sera déposé sur le site Web de l'école prochainement.

12. Information du président

Aucune information.

13. Information du représentant au comité de parents

Aucune information : Madame Emond étant absente.

14. Information des enseignants

Madame Houle informe les membres du conseil d'établissement que la prochaine célébration-école pour le SCP (soutien en comportement positif) aura lieu dans la semaine du 25 mars 2024, soit juste avant le congé de Pâques.

15. Information du S.D.G.

Madame Thériault informe les membres du conseil d'établissement que les températures printanières de cette année ont fait en sorte que le carnaval annoncé lors de notre dernière rencontre sera déplacé à l'année prochaine. Évidemment, tout le matériel déjà acheté sera conservé pour cette activité.

Actuellement, elle travaille sur la semaine de la garde scolaire qui aura lieu dans la semaine du 13 au 17 mai 2024. Le projet est encore secret. Un courriel avec de plus amples informations sera envoyé sous peu aux parents des élèves qui fréquentent le service de garde. Lors de la prochaine rencontre, Madame Thériault fera la présentation des journées pédagogiques 2024-2025. Les relevés fiscaux ont tous été déposés et Mme

Thériault accompagne les parents qui le souhaitent dans la compréhension du fonctionnement de ceux-ci.

16. Information du personnel de soutien

Madame Houle-Robitaille mentionne que tout va très du côté de l'administration.
Aucune information à ajouter.

17. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20h43.

Date de la prochaine rencontre : 10 avril 2024.

Marc-André Cormier
Président

Joëlle Houle
Directrice
